

Québec, Le Soleil, mardi 15 mai 1984 • • • •

# CUQ: des fours froids

par Marcel COLLARD

Après trois heures de négociations en présence du conciliateur du ministère du Travail, hier après-midi, les 55 employés de l'incinérateur de la Communauté urbaine de Québec ont décidé, durant la soirée, d'entreprendre le processus de refroidissement des quatre fours qui étaient destinés à la combustion des ordures et de faire grève ce matin.

Négociateur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. André Valiquette, que LE SOLEIL a joint à son domicile en fin de soirée, a déclaré que les travailleurs exercent le mandat de grève obtenu le 2

mai, par un vote majoritaire de 90 pour 100, pour se défendre contre les tentatives de récupération de leurs droits acquis.

Le porte-parole syndical a dénoncé "la multinationale française, la compagnie Monténay Inc., qui cherche à rendre l'établissement rentable à la manière d'une entreprise privée".

Depuis 20h, hier, on a donc cessé de fournir les 170.000 livres de vapeur par heure, achetée par la compagnie Reed, et on a amorcé le processus de réduction graduelle de la pression pour éviter d'endommager les fours dans la phase du refroidissement.

Ce matin, à 8h, des lignes de

piquetage devaient être dressées, mais les syndiqués étaient convoqués à 10h, au bureau du SCFP, pour être informés de la situation.

Au journaliste du SOLEIL qui lui demandait pourquoi le déclenchement de la grève avait été commandé avant la réunion, M. Valiquette a répondu que la situation était demeurée inchangée depuis le vote de grève.

"Cet après-midi (hier), malgré trois heures de négociations en présence du conciliateur Claude Guimond, nous avons constaté qu'il n'y avait rien à faire". Le président du syndicat, M. Daniel Collin précisait, dans un communiqué annonçant la

grève, "l'employeur n'a pas compris le message des travailleurs et il devra maintenant porter la responsabilité de cette grève".

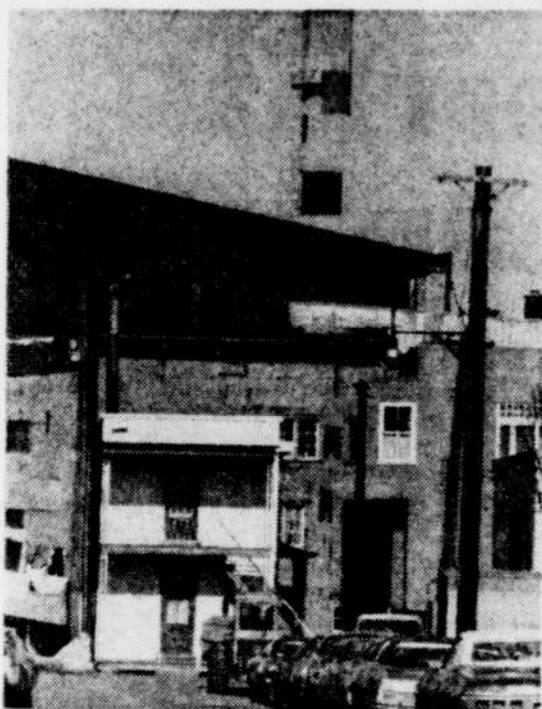
Le litige, porte principalement, d'après M. Valiquette, sur la récupération de certaines conditions de travail, du surtemps et de la sécurité d'emploi. Il note que l'employeur veut trouver un emploi ailleurs, dans une autre entreprise, à six aides-opérateurs et les remplacer par des spécialistes en entretien. La compagnie ne veut pas reconnaître la sécurité d'emploi aux futurs employés et elle cherche à augmenter la mobilité, à également précisé M. Valiquette.

La convention collective est expirée depuis le 31 décembre 1983.



Femmes présentes

Le chef huron Max Gros-Louis avait déclaré aux femmes autochtones (celles qui ont perdu leur statut d'Indienne parce qu'elles ont marié un non-Indien) qu'elles ne pourraient assister à l'assemblée publique d'information qu'il avait convoquée hier soir pour discuter de quelques grandes questions dont, incidemment, le projet de loi devant précisément éliminer la discrimination face aux femmes indiennes. Devant la forte délégation d'Indiennes, "hors-statut", le chef du Village-des-Hurons a finalement consenti à leur permettre l'accès à cette partie informative de l'assemblée. Le journaliste du SOLEIL a cependant été empêché d'assister aux échanges qui paraissent avoir beaucoup de vigueur.



Le Soleil, Roland Marcoux

Depuis ce matin, la fumée ne s'échappe plus de l'incinérateur de la CUQ.

# Incinérateur de Québec: la grève pourrait être longue

par Marcel COLLARD

La Communauté urbaine de Québec peut soutenir très longtemps une grève à l'incinérateur municipal, a affirmé hier, en fin de soirée, son président, M. Michel Rivard.

Interrogé sur l'impact de la grève des quelque 55 employés, M. Rivard a dit que tous les camions transportant les ordures ménagères sont dirigés vers Pont-Rouge, où la communauté urbaine dispose d'un terrain d'enfouissement sanitaire pouvant répondre aux besoins durant 20 ans.

Au SOLEIL, qui lui demandait si la CUQ avait l'intention d'intervenir ou de faire pression auprès de la compagnie gestionnaire de son

incinérateur, M. Rivard a répondu par un non catégorique.

"Nous avons suivi les négociations et les employés exigent des choses inacceptables, comme une semaine de 36 heures pour un salaire de 40 heures et une augmentation de salaire équivalant à l'indexation, plus deux et demi pour cent.

"Si la compagnie devait accepter de telles demandes, c'est nous, en bout de ligne, qui aurions à en faire les frais."

La CUQ a confié la gestion de l'incinérateur, il y a six ou sept ans et cela, pour une durée de 15 ans, à la compagnie Monténay Inc. "Celle-ci, a conclu le président de la CUQ, effectue un excellent travail."

# Pas d'étude sur la prolifération des bars

par Marcel COLLARD

Fort de sa représentation au conseil de ville de Québec, le Progrès civique n'a éprouvé aucune difficulté, hier soir, pour contrer les vœux du Rassemblement populaire voulant qu'on étudie la prolifération des bars et des restaurants dans le Vieux-Québec et, qu'on dénonce la violence au hockey professionnel.

En l'absence du maire Jean Pelletier, le conseiller Jean-Paul Morency a dirigé la riposte contre ces deux motions formulées par le parti d'opposition.

Le conseiller Pierre Mainguy, alléguant que l'implantation de bars, de restaurants et de cafés-terrasses dans les secteurs du Vieux-Québec, de la Grande-Allée, de la rue Cartier et de la rue Saint-Jean, chassait les citoyens, demandait la formation d'un comité pour consulter les citoyens, les organismes et les commerçants, de façon à recommander les orientations en matière de zonage. Le

tout était assorti d'un délai, avec un moratoire d'ici le 15 octobre.

Cette démarche, a commenté M. Morency, signifierait que le comité se substitue au comité exécutif qui a toute compétence pour intervenir et au comité consultatif du quartier, d'autant plus qu'aucune plainte n'a été signifiée. Même que son collègue dans le quartier, facteur de son métier, M. Luc Cimon, dit avoir consulté des centaines de personnes qui manifestent leur hâte de voir ouvrir les cafés-terrasses. Et du district 14, également concerné, M. Rosaire Clermont, note que le contrôle, par élimination, s'exerce par le jeu de la concurrence.

## La violence au hockey

A son tour, le conseiller Gilles Gilbert, du RP, a subi le même sort malgré sa plaidoirie pour que cesse ces exemples d'intimidation, de tricherie et de violence dans la Ligue nationale. Il souhaitait que le maire Pelletier, à titre de président de l'Union des municipalités, incite les élus municipaux à joindre leurs protestations pour épargner aux jeunes cet exemple néfaste d'un sport qui fait appel à l'émotion.

Encore une fois, le conseiller Morency a refusé son appui, déclenchant à la chaîne la désapprobation des

autres membres du PC, en déclarant que c'était une responsabilité de la LNH et que d'autres intervenants, comme la Fédération de hockey amateur du Québec, devraient bien plus

s'attaquer à ce problème que le conseil municipal.

Non désarmé par autant d'hostilité, M. Gilbert a conclu en re-

grettant de n'avoir pas inclus dans son texte sur le hockey un "projet d'édifice à bureau auquel le PC aurait été plus sensible".



Guy Massé

Monsieur Guy Massé, A.V.A., Vice-Président Marketing-assurance individuelle à La Laurentienne Mutuelle d'assurance sera le conférencier invité à l'assemblée annuelle du Chapitre C.L.U. Il nous entretiendra sur: "La déréglementation: un défi à la mesure des assureurs-vie". Date: le mercredi 16 mai Endroit: Château Bonne-Entente. Heure: 5 heures p.m. (Ann.)

**Vente du printemps** (Les plus bas prix jamais offerts)

DONNEZ À VOTRE MAISON UNE PROTECTION ET UNE MAGNIFIQUE APPARENCE D'ACCUEIL POUR TOUJOURS

**AUVENTS de FIBRE DE VERRE**  
TRANSLUCIDE ou D'ALUMINIUM pour BALCON ou PATIO

EN FIBRE DE VERRE \$599.50 CHAQUE INSTALLATION

Éliminez le peinturage avec nos rampes d'aluminium émaillé cut de couleur.

Garantie Fen-Por-A: plus de 25 ans d'expérience, 5 ans contre matériel défectueux.

692-2127 ESTIME GRATUIT

Maintenant en face du nouveau palais de justice

**FEN-POR-A**  
Le plus renommé dans le domaine des portes et fenêtres  
381, rue Saint-Paul Québec

SOIR, FÊTES ET FINS DE SEMAINE 842-2500 — 623-9204

# La CTCUQ formulera une nouvelle proposition aux chauffeurs d'autobus

par Marcel COLLARD

Une nouvelle proposition devrait être formulée, cet après-midi, aux négociateurs de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec et du syndicat des chauffeurs d'autobus, par le conciliateur du ministère du Travail, M. Marcel Boisvert.

Bien que les parties intéressées soient avares de commentaires, il semble que les membres de l'exécutif de la CTCUQ aient décidé, vendredi, de soumettre deux hypothèses de règlement — "des propositions finales" — selon des renseignements obtenus

par LE SOLEIL, pour amender la recommandation qu'avait exprimée le conciliateur, le 9 mai. Les deux parties ont discuté, hier après-midi, en présence du conciliateur et le syndicat aurait été saisi des offres révisées de la CTCUQ.



Me Pierre Bernier

La Chambre de Commerce de Charlebois vous invite à un souper-causette, le mercredi 16 mai 1984 à 18h30 au Manoir St-Casim.

Me Pierre Bernier, maire de la Ville de Charlebois, prononcera une conférence intitulée "Charlebois, ça existe".

Chambre de Commerce de Charlebois  
Coût: \$20 par personne  
Réservation: Secrétariat permanent de la Chambre de Commerce de Charlebois  
418-626-5514

**ABRI FISCAL**  
Immeubles Classe 31

Votre Revenu	Impôt payé Actuellement	Impôt payé si vous avez un abri fiscal
30 000\$	6 986\$	0 à 2 924\$
35 000\$	9 292\$	0 à 4 856\$
45 000\$	14 761\$	0 à 7 490\$
55 000\$	18 515\$	0 à 12 154\$
65 000\$	25 158\$	0 à 19 606\$

Comme vous le constatez, il est très important aujourd'hui de connaître les lois et plus particulièrement celles qui vous permettraient de conserver pour vous la rémunération si durement acquise.

Si vous possédez une bonne réputation de crédit, aucun comptant n'est nécessaire. Nous faisons modifier vos déductions à la source et vous pourrez ainsi profiter immédiatement de votre retour d'impôt. De plus, vous pouvez obtenir les services d'un administrateur de votre choix, qui verra à faire l'administration de vos immeubles.

Le taux de logements vacants dans tous les groupes (copropriété indivise) actuellement formé est nul (.005), ce qui ne peut que démontrer la qualité de nos dossiers et l'attention particulière que nous portons à nos clients.

## AGISSEZ MAINTENANT

Ce privilège, à l'encontre de la croyance populaire, n'est pas réservé exclusivement aux riches.

"Le monopole immobilier n'est pas seulement le seul monopole mais le plus grand, le plus persistant et la pire de tous les monopoles". Winston Churchill

**GUY PARÉ** (418) 681-7757 (514) 848-9175 & ASSOCIÉS INC.  
Courtage Immobilier - Fiscalité Immobilière  
\* Ces montants peuvent varier selon votre investissement et vos déductions actuelles.  
Heures d'affaires: Lundi au Vendredi 9h30 à midi - 13h30 à 17h - 18h30 à 21h

**PENSÉE DE JEAN-PAUL II**

« L'homme, quand il apprend à être lui-même, apprend aussi à défendre les valeurs auxquelles il croit ».

FONDATION GIGUÈRE AUTOMOBILE

DÈS MAINTENANT!

**FOIRE DU HOMARD**

735\$ la livre  
16,17\$ le kilo

Venez choisir votre homard, à votre goût et de la grosseur que vous préférez

RESTAURANT LE **Vice-Recteur** MOTEL UNIVERSEL  
2300, Chemin Ste-Foy, Sainte-Foy — 658-5240

ACHAT-ÉCHANGE DIAMANTS, OR, ARGENT, PERLES FERMÉ LE SAMEDI du 19 mai au 30 septembre LÉONARD TOUSSAINT Inc. 330, 1<sup>re</sup> Rue, Québec (Entre les 3e et 4e Avenue) 522-8750 522-6395

CLÔTURES • Mailles, bois, métal • Barrières et accessoires • Installation, réparation CLÔTURE ORLÉANS L.T.E.E. 849-2465

**Certificats de placement garantis par la BANQUE DE COMMERCE**

**11 1/4%**  
PÉRIODE DE 1 AN

**12 3/4%**  
PÉRIODE DE 3 ANS

\*Intérêts versés annuellement. Non encaissables mais transférables avant terme.  
Dépôt minimum de 1000\$. Renseignez-vous. Taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêt. Les taux peuvent être modifiés sans préavis.  
\*\*Émis par la Société d'Hypothèques CIBC et garantis par la Banque de Commerce.

**BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE**

## QUEBEC ET RIVE-SUD

# LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

### Causeries

Le centre Eckankar de Québec présentera au 833 avenue Marguerite-Bourgeoys (2e étage) trois causeries à 20h: demain "Le pouvoir de l'imagination", jeudi "L'amour pour toute vie" et vendredi "L'influence secrète de la musique". Entrée libre.

La cardiologue Michèle Robitaille dira comment prévenir les maladies cardiaques au café-rencontre Femmes Plus, demain à 13h30, au sous-sol de l'église de Loretteville sur la rue Racine.

Claude Michel traitera le sujet: "Paris... vu du ciel" à la rencontre de l'Association Québec-France, demain à 20h, à l'amphithéâtre OB du pavillon De Koninck à l'université Laval.

Le thème: "Créer et éveiller votre conscience en canalisant la plus grande force qui soit en vous: l'énergie sexuelle" sera développé demain, à 19h30, au local de l'Association gnostique, 696 rue Richelieu. Renseignements: 524-1279.

Dans le cadre de la Semaine nationale de l'activité physique, trois causeries seront présentées au YMCA, 835 boulevard Saint-Cyrille ouest, à 19h30, ce soir "Sur la nutrition", demain "Sur les styles en natation" et jeudi "Sur l'acupuncture". Détails: 527-2518.

### Expositions

L'Amicale des retraités de l'enseignement du Québec métropolitain exposera les oeuvres de ses membres à son local, 890 rue Lévis à Québec, demain de 13h à 21h30 et jeudi de 10h à 21h30.

Une exposition d'une série d'aquarelles est tenue jusqu'à samedi, de 11h à 14h chaque jour, en face de la cafétéria du complexe "G". Les profits des ventes serviront à financer une traversée Saint-Malo—Québec pour quatre personnes handicapées.

Une exposition des travaux d'élèves en arts plastiques des écoles de la Commission scolaire régionale de Tilly aura lieu demain et jeudi, de 19h30 à 21h30, à l'école secondaire L'Aubier, 500 rue du Sault à Saint-Romuald.

### Fête des Mères

L'Association coopérative féminine Loretteville-Neuchâtel soulignera la Fête des Mères à un souper, demain à 19h, au sous-sol de l'église Saint-Ambroise de Loretteville. Détails: 842-2856.

### Inscriptions

Les inscriptions pour les activités du programme estival des loisirs de Sillery auront lieu au centre culturel local, 2040 rue Persico, ce soir de 19h30 à 21h et demain de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h. Détails: 687-4212.

### Information

Le Cercle culturel tiendra une séance d'information sur les Clubs épargne-femmes au centre Pierre-Georges-Roy, 17 rue Notre-Dame à Lévis, ce soir de 17h à 19h30 et de 20h à 22h. Renseignements: Monique Lepage à 837-8175.

### Peinture sur soie

Des cours de peinture sur soie sont donnés jusqu'à jeudi de 9h à 16h, à la Maison Rouhier, 3325 rue Rochambeau à Sainte-Foy. Renseignements: 657-4380.

### Réunions

La réunion de l'AFEAS de Limoilou sera tenue ce soir, à 20h, à la salle Christ-Roi, 3065 sur la 2e Avenue dans Saint-Albert-le-Grand. Renseignements: 524-6583.

L'Association coopérative féminine de Charlesbourg aura sa réunion mensuelle, ce soir à 20h, à l'hôtel de ville local. Détails: Pauline Couto à 626-9481.

Une exposition-vente d'artisanat de l'Association des retraités du centre hospitalier Robert-Giffard aura lieu au local J-1617, ce soir à 19h, demain, jeudi et vendredi de 9h à 21h.



La ville de Sainte-Foy veut faire l'acquisition de la maison Bruneau pour y loger des organismes municipaux.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

# Sainte-Foy acquerrait la maison Falardeau

par Marie CAOUPETTE

Le sort de la maison Falardeau, une des rares demeures historiques de Sainte-Foy, ballottée entre un projet de restaurant et un projet d'animation socio-culturelle, serait tranché: le maire Louis-Marie Lavoie se déclare favorable à l'achat de cette résidence par la municipalité.

Grosso modo, la demeure, située sur le chemin Sainte-Foy et évaluée à près de \$100,000, serait acquise par la ville et remise à une corporation indépendante qui en assurerait l'administration et l'animation.

C'était la recommandation de la Société d'histoire de Sainte-Foy et c'est encore celle du comité municipal spécial chargé d'évaluer le dossier.

Contrairement à d'autres édifices historiques à peu près abandonnés, la maison Falardeau avait depuis plusieurs mois deux prétendants sérieux à sa rénovation et mise en valeur.

Le premier projet connu était celui des propriétaires des restaurants "Le manoir du spaghetti" qui désiraient ajouter un nouveau maillon à leur chaîne de restaurants, à prix populaires, tous situés dans de vieilles demeures.

Ce groupe de restaurateurs détiendrait toujours une option d'achat sur la maison. Le ministère des Affaires culturelles voyait le projet d'un bon oeil et avait donné un accord de principe au projet.

Le projet semblait vouer à aboutir pour l'été 1984 lorsque la Société d'histoire de Sainte-Foy est intervenue avec l'intention de garder cette maison historique dans le domaine public.

Bien que la chose soit courante en Europe, et que les propriétaires des Manoirs du spaghetti aient acquis une expertise reconnue dans la mise en valeur de maisons anciennes, le projet de restaurant ne faisait pas que des heureux parmi les amateurs du patrimoine selon plusieurs informateurs.

Il y a plusieurs mois, le projet de sauvegarde de la maison Falardeau piloté par la Société d'histoire était évalué à près de \$200,000, dont \$100,000 en frais de réparations.

L'acquisition de la vieille demeure se ferait

en utilisant des fonds tirés des surplus accumulés par la municipalité.

Dans cette veine d'acquisition de vieilles demeures, Sainte-Foy a aussi l'intention d'acheter la maison Bruneau, située sur le chemin Saint-Louis, en haut de la côte Ross.

Cette demeure servira à loger deux organismes municipaux, la Société municipale d'habitation de Sainte-Foy et le Conseil d'orientation économique de Sainte-Foy, déclarait hier au SOLEIL le maire Lavoie.

# Projet de protection du patrimoine dans la vieille partie de la ville

par Marie CAOUPETTE  
Sainte-Foy a comme projet de rénover et mettre en valeur tout le vieux secteur du chemin Sainte-Foy situé entre la rue de la Suète et Plaza Laval.

C'est là qu'est la vieille ville de Sainte-Foy, déclarait hier le maire Louis-Marie Lavoie au SOLEIL.

Le projet est encore au stade des études dont l'inventaire des maisons à restaurer et des travaux d'amélioration à apporter à ce secteur. On songe en particulier à dé-

gager le bas de la côte de l'Eglise en démenageant la caisse populaire dans un autre édifice.

C'est un comité spécial formé de trois conseillers municipaux, du président de la Société d'histoire de Sainte-Foy, d'un représentant des Affaires culturelles et d'un pa-

roisien de Notre-Dame-de-Foy qui est chargé de ce dossier historique.

Le même comité a déjà fait des recommandations touchant la conservation de la maison Falardeau et la mise en valeur de l'église Notre-Dame-de-Foy. Cette dernière deviendra un centre d'interprétation et un centre communautaire.

Selon le maire Lavoie, des fonds fédéraux de Parcs Canada seraient disponibles pour ce projet; d'autre part, l'assouplissement prévu des dispositions de la loi 138 qui régit les contributions fédérales aux projets municipaux permettrait l'utilisation de ces fonds, d'estimer M. Lavoie.

Cet intérêt pour le patrimoine qui anime la municipalité tient en partie au fait que ce "patrimoine n'est pas très considérable à Sainte-Foy", et mérite d'être sauvegardé, concluait le maire.

L'ancien et le nouveau:  
le charme du passé et  
la précision  
du quartz  
moderne.



La beauté nostalgique de ces pendules annuelles de Birks a été discrètement modernisée par un mouvement à quartz d'une précision fabuleuse, d'un fonctionnement sûr, sans remontage.

La base en cuivre jaune, poli et laqué, ainsi que le pendule tournant rehaussent encore plus le prestige de ces deux pendules. Contrairement à leurs illustres ancêtres, elles n'exigent pas d'être posées sur une surface absolument de niveau!

Piles: "C" standard faciles à remplacer.

Garantie Birks de 1 an.

**DE LA QUALITÉ À TRÈS BAS PRIX!**

À gauche: hauteur 9".

Chiffres romains noirs sur cadran blanc. **\$89.95**

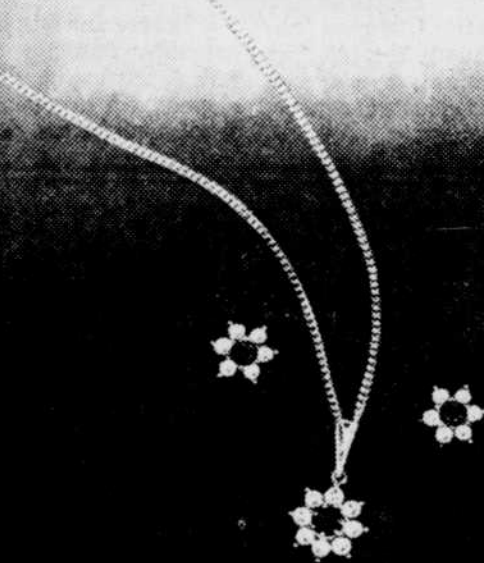
À droite: hauteur 12".

Chiffres romains noirs sur cadran doré. **\$125**

692-3822

**BIRKS**  
JOAILLIERS

Délicats,  
ces bijoux  
de fleurs!



Nous avons cueilli ce pendentif et ces boucles d'oreilles, aussi ravissants que les fleurs de l'été, dans notre jardin de bijoux-mode. Ils sont sertis de pierre d'imitation.

Des diamants pour les pétales, un rubis, une émeraude ou un saphir pour le coeur — de l'imitation, évidemment, mais l'effet est flatteur et romantique.

Quelle bonne idée que de les offrir en cadeaux à la nouvelle diplômée, à la demoiselle d'honneur ou pour faire plaisir à la plus charmante de toutes!

Pendentif et chaîne, **\$24.95**  
Boucles d'oreilles assorties, **\$24.95**

**BIRKS**  
JOAILLIERS

**Substance qui réduit les hémorroïdes**

Substance exclusive qui soulage la douleur et enrayer les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

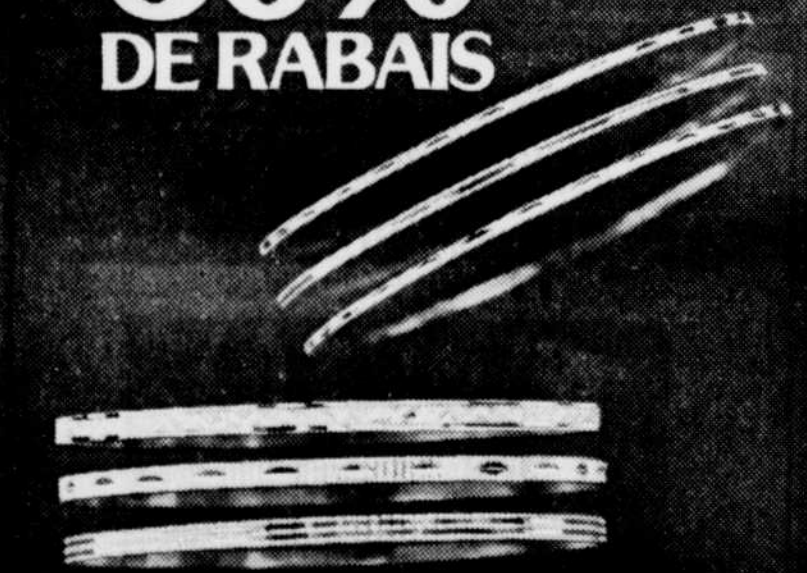
Cette substance spéciale, Bio-Dyne, agit aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule PREPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PREPARATION H

Bracelets en or  
en solde!

**30%**  
DE RABAIS



Une occasion unique d'épargner des sommes fabuleuses sur des bracelets en or jaune, 10 ct. D'ailleurs pourquoi ne pas les porter en série, enfilés à votre poignet! Leur cliquetis ajoutera du ton à votre élégance et leur style vous donnera une apparence tout-à-fait irrésistible.

Nous les avons en trois largeurs, avec des gravures différentes.

Quelques-uns sont en or rose 10 ct, quelques-uns en or blanc 10 ct.

	Ord.	En solde
Les étroits. ....	\$ 100. ....	\$ 70.00
Les larges. ....	160. ....	112.00
Les moyens. ....	125. ....	87.50

**BIRKS**  
JOAILLIERS

Réaménagement du terrain de camping de St-Jean

# Un référendum se tiendra les 26 et 27 juin

**par GÉRALD OUELLET**  
La municipalité de Saint-Jean dans l'île d'Orléans tiendra un référendum sur le projet de règlement d'emprunt de \$200,000 nécessaires à la réalisation de la phase I du plan de réaménagement du terrain de camping de l'endroit.

Le conseil municipal de procéder à un emprunt de \$200,000 pour financer les travaux de réaménagement au camping municipal.

Le nombre de signatures dépassait largement le minimum de 81, la municipalité n'a selon la loi, que trois choix: soit de modifier son projet de règlement, de l'abandonner ou d'aller en référendum pour demander l'avis de tous les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation.

**Référendum**

Le conseil municipal de Saint-Jean a donc décidé, sur division, de tenir un référendum pour connaître la position de l'ensemble des propriétaires vis-à-vis le règlement d'emprunt.

Mentionnons que la division du conseil municipal de Saint-Jean au sujet du financement des tra-

voux du terrain de camping existe depuis la présentation du rapport du comité chargé de l'administration du camping qui re-

commande d'effectuer la phase I du plan de réaménagement en vue des festivités de cet été. Dans cette recommandation, on in-

siste sur l'impact positif sur la rentabilité des opérations avec l'affluence de touristes qui est prévue en 1984. Enfin, les conseillers

Louis Bonenfant, Raymond-Marie Blouin, Lise Carrier et Jean-Baptiste Turcotte se sont prononcés en faveur de l'emprunt dans

la mesure où les annuités pourront être rencontrées si les prévisions sont exactes. De l'autre côté, le maire Roland Bonsaint

et les conseillers René Fortier et Yvon Pouliot s'opposent au règlement d'emprunt en alléguant que les revenus générés par l'o-

pération du camping seront insuffisants pour rembourser la dette et que la municipalité sera obligée de l'assumer.

## La cour supérieure décidera si la soumission de la Beaver est légale

**par Louise LEMIEUX**

Cette fois, le juge Jacques Philippon de la cour supérieure aura à trancher la question une fois pour toute; la soumission présentée par la Beaver Underground Structures à la CUQ était-elle légale ou pas?

La Beaver a commencé les travaux le mois dernier dès que la cour d'appel eut levé l'injonction qui pesait contre la compagnie.

C'est à la Beaver, plus basse soumissionnaire, que la CUQ a accordé le contrat de \$11.9 millions pour construire le

réseau de collecteurs d'égouts à Sainte-Foy. Une compagnie soumissionnaire concurrente, Spino Construction n'accepte pas cette décision, car, dit-elle, la Beaver a faussé les règles du jeu dans sa soumission en modifiant les devis présentés par la CUQ. Une injonction, levée par la cour d'appel, a retardé le début des travaux.

**Une proposition plutôt qu'une soumission**

En présentant sa soumission la firme Beaver a modifié les quantités de matériel à

quatre reprises. "Rien n'autorisait Beaver à modifier les quantités sur le bordereau de prix" affirme M. Charles Boulva, ingénieur et ex-président de la Société de développement de la Baie James.

Ce témoin-expert est formel: dès qu'on change quoi que ce soit dans le bordereau ou le devis présenté par le maître d'oeuvre, la soumission doit être rejetée, parce que la comparaison avec les autres soumissionnaires n'est plus possible.

"Je qualifierais le document présenté par la Beaver de proposition plutôt que de soumission" a affirmé M. Boulva.

**Des changements sans conséquence**

La firme Beaver soutient de son côté que les changements inscrits dans sa sou-

mission ne nuisaient en rien aux autres soumissionnaires. D'autant plus, a démontré l'avocat de la Beaver, que dans les règles normalisées par le Bu-

reau de normalisation du Québec sur les soumissions et les appels d'offre, rien ne spécifie qu'un changement au bordereau est synonyme d'un rejet

automatique de la soumission.

L'avocat de Spino Construction a fait venir le secrétaire de la CUQ, Me Denis Saint-Martin, qui a été for-

mel quant à la régularité de la soumission présentée par la Beaver.

La cause se poursuit aujourd'hui en cour supérieure.

Le référendum, qui se tiendra les 26 et 27 juin a été rendu nécessaire par le nombre de signatures provenant des propriétaires de Saint-Jean lors de la récente signature du registre qui concernait le projet de règlement d'emprunt.

**Registre**

Plus de 275 des 697 propriétaires inscrits au rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Jean se sont rendus à la salle paroissiale de l'endroit pour enregistrer leur désaccord face à l'in-

## Beauport reçoit une subvention pour le 350e

**par GÉRALD OUELLET**  
Beauport vient d'obtenir une première tranche de \$350,000 de la contribution spéciale du gouvernement fédéral dans le cadre du 350e anniversaire de fondation de cette ville.

En effet, M. Louis Duclos, député de Montmorency-Orléans à la Chambre des Communes a remis au comité de loisirs Beauport-Est une subvention de \$350,000 pour l'aménagement du

parc Jean-Guyon dans le quartier Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Cette remise a eu lieu lors de l'inauguration du parc hier et ce, en présence du maire de Beauport, M. Michel Rivard.

**Coût des travaux**

La ville de Beauport a adopté un règlement d'emprunt de \$661,000 pour financer la construction d'un chalet communautaire et l'aménagement d'aires de jeux. La contribution du gouvernement fédéral ramène donc la participation de la ville à \$311,000 dans la réalisation de ce parc de quartier d'une superficie de plus de 330,000 pieds carrés.

Jusqu'à maintenant, on a dépensé environ \$450,000 pour réaliser la phase I du plan d'aménagement du parc; ce qui comprendrait la construction du chalet communautaire et du terrain de soccer éclairé. On prévoit consacrer \$180,000 additionnels pour compléter l'aménagement des aires récréatives et de détente. De plus, la ville de Beauport s'est engagée à construire une piscine dans le quartier Sainte-Thérèse-de-Lisieux d'ici deux ans.

**Protocole d'entente**

Rappelons que la gestion de tous les équipements ainsi que l'animation des programmes sont sous la responsabilité du comité des loisirs Beauport-Est qui a été reconnu officiellement par la ville de Beauport à titre de porte-parole pour les activités récréatives dans le quartier Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Cette responsabilité sera certes beaucoup plus facile à assumer avec les nouvelles infrastructures récréatives mises à la disposition de la population de ce quartier de Beauport. "Le parc Jean-Guyon comble une lacune dans le domaine des loisirs communautaires et il est en mesure de répondre aux besoins pour plusieurs années", au dire d'un responsable du comité.

## Un nouveau chalet sera aménagé dans le secteur Courville

**par GÉRALD OUELLET**  
Le Service des loisirs et parcs de la ville de Beauport vient d'annoncer qu'un nouveau chalet de services sera bientôt aménagé dans le secteur Courville. Localisé près de la polyvalente Ulric-Huot, la construction du bâtiment est rendue nécessaire en raison de la grande popularité du tennis dans le quartier est de Beauport.

D'une dimension de 24 pieds par 32 pieds, ce chalet est conçu pour desservir d'abord les nombreux adeptes du tennis du quartier Beauport-Est (plus de 300) durant la saison estivale. De plus, les nombreux clubs de soccer du secteur pourront également y tenir des cliniques de formation.

Durant l'automne et l'hiver, le chalet sera disponible pour les activités et réunions des organismes du milieu. Soulignons que ce projet a pu se concrétiser en vertu d'une entente entre la Commission scolaire régionale Orléans et la ville de Beauport.

Fait à noter, la municipalité assurera le financement (matériaux) tandis que les étudiants section "menuiserie" de la polyvalente Ulric-Huot vont effectuer les travaux de construction.

**Entrain vous en offre plus!**

## SPÉCIAL ÉTÉ 1984



**NAUTILUS**



**RACQUETBALL  
SQUASH  
(À VOLONTÉ)**



**\$109 SEULEMENT**



**DANSE AÉROBIQUE  
PHYSI-RYTHME  
JAZZ AÉROBIQUE**



**LIFECYCLE**


**Etudiant: \$89  
Le couple: \$159  
DISPONIBLE DES MAINTENANT**

**TOUT LE PARADIS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE JUSQU'AU 31 AOÛT 1984**

**CLUB**

# Entrain Nautilus

2600, boul. Laurier  
Place Belle-Cour, Ste-Foy — Tél.: 658-7771



**la Baie**

Vendredi cinq heures:  
ce rêve d'une longue  
fin-de-semaine  
se concrétise enfin...  
I vous voilà déjà prête,  
dans votre ensemble  
**Ports International,**  
à prendre la clé des  
champs. Le frais duo  
jupe et chemisier en  
mélange de coton/lin  
se porte aussi bien à  
la campagne qu'au bureau.  
Il suffit de traquer vos  
escarpins contre des  
sandales relaxes!  
Offert en blanc/rose  
ou blanc/bleu. Tailles  
8 à 14 (4, 6 et 16 par  
commande spéciale).  
**\$155 l'ensemble.**

Collections, La Capitale  
et Place Laurier.

# Collections



## CONFIEZ-NOUS VOTRE ENTREPOSAGE-FOURRURES CUEILLETTE ET LIVRAISON GRATUITES

FAITES  
RESPIRER



VOTRE  
FOURRURE

Voûte réfrigérée, fumigée  
déshumidifiée et ventilée  
UNIQUE À QUÉBEC  
Une visite vous en convaincra

La haute technologie moderne apporte un climat propice où votre fourrure conserve toute sa vitalité naturelle et la souplesse de son cuir. Profitez de la saison d'entreposage pour faire réparer et remodeler.  
Demandez un nettoyage pour votre fourrure avec

MARANDA  
LUSTRE

Estimation gratuite  
des réparations jugées  
nécessaires par nos experts.

Valeur 500 \$	Valeur 1 000 \$	Valeur 2 000 \$
14 \$	24 \$	34 \$
Valeur 3 000 \$	Valeur 4 000 \$	Valeur 5 000 \$
44 \$	54 \$	64 \$

Assurance pour l'année moyennant léger supplément  
2 hrs de stationnement gratuit

POUR UN ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE 529-0077

10% d'escompte si vous venez chercher votre fourrure  
avant le 1<sup>er</sup> novembre 1984



un nom... une réputation!  
Le Salon de fourrures

**ROLAND FORGUES**

mail centre-ville, Québec 529-0077

# norman

PARIS STAR

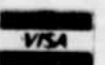


La mode trompe l'oeil

- A Veston de polyester et coton, blanc ou marine, deux poches appliquées. Tailles: 38 à 44. **62<sup>00</sup>**
- B Jupe de polyester et coton, blanc ou marine, côtés élastiques, fermoir-éclair à l'arrière. Tailles: 38 à 44. **40<sup>00</sup>**
- C Pantalon de polyester et coton, blanc ou marine, taille élastique, poches appliquées. Tailles: 38 à 44. **40<sup>00</sup>**
- D Gilet de polyester et coton, blanc ou marine, avec insertion de filet à l'encolure et aux manches. Tailles: 38 à 44. **25<sup>00</sup>**



Mise de côté  
et crédit  
accepté.



• promenades centre-ville • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

## LA MODE



Deux modèles de coupe à la garçonne du styliste Frank Marasco, qui s'est inspiré de la mode française. A gauche, coiffure à la Jeanne d'Arc, version 1984. Une coupe très courte en dégradé allant du dessus de l'oreille jusqu'à l'arrière donne cet effet arrondi. A droite, sur le dessus, les cheveux ont été coupés selon la technique de l'émondage et très courts à la nuque.



A droite, cette coupe avec une frange sur le côté et broyée à l'arrière met en relief la "nuance à trois dimensions" de L'Oréal, avec un ton plus foncé à la nuque, moyen sur le dessus de la tête et plus pâle près du visage. A gauche, une permanente est à la base de cette coupe toute en dégradé. Les cheveux sont séchés naturellement.

## Imiter la chevelure naturelle des enfants

TORONTO (PC) — Avec les changements de saisons, il ne suffit plus pour les femmes de changer de vêtements ou les coloris de leur maquillage. Les fabricants de produits capillaires suggèrent que la couleur des cheveux soit en harmonie avec les saisons. Pour le printemps et l'été, L'Oréal propose des "tons chauds", doré, cuivré et auburn.

Le styliste Frank Marasco, de Sudbury, en Ontario, en globe-trotter à l'affût des dernières nouveautés, démontrait à un récent congrès de la coiffure une toute nouvelle façon d'appliquer un colorant. Sur-

nommée "nuance à trois dimensions", il s'agit d'appliquer trois teintes complémentaires, la plus foncée à la nuque, moyenne sur le dessus et la plus pâle autour du visage.

Selon Ray Plunkett, coordonnateur technique chez L'Oréal, cette méthode réservée aux salons de coiffure a pour effet d'imiter la chevelure naturelle des enfants.

Allied Beauty Association, qui regroupe des agents de produits de beauté au Canada, tiendra six expositions commerciales dans les principales villes du Canada.



Robe deux-pièces en toile à rayures horizontales et verticales. Une tenue estivale pour le jour et le soir. Une création Hi gland Queen.



Costume en pur coton rose pâle à rayures blanc et mauve. Le long blazer a des épaules légèrement rembourrées et la jupe à plis creux est boutonnée à l'avant.

## Nouvelle collection

TORONTO (PC) — Reconnue depuis longtemps pour ses jupes à plis réversibles, la maison Highland Queen Sportswear présente, comme à chaque saison, de toutes nouvelles collections. On y trouve, pour le printemps et l'été, des vêtements coordonnés de style classique en pur coton, coton et polyester ainsi que des tricotés frais et légers.

Mode masculine hiver 1985

# Du manteau-houppelande à la veste à carreaux "torchon"

par Jacqueline CLAUDE

PARIS (AFP) — Alors même que les hommes n'ont pas encore raccroché pelisse et cache-nez dans une Europe qui grelotte malgré l'arrivée officielle du printemps, les créateurs de la mode masculine nous parlent de... l'hiver 1985.

Toujours en avance de deux saisons — les impératifs techniques de la fabrication de vêtements et leur stockage en vue de la mise en place sur les lieux de vente en sont la cause —, ils parlent cabans, surgilets, côtes torsadées et matelassés — surpiqués.

Le Salon européen de la mode masculine qui, traditionnellement, se tient au Palais des expositions, à la périphérie sud de la capitale, a largement débordé cette année, les exposants investissant notamment les salons des grands hôtels parisiens, afin de montrer au monde (acheteurs étrangers et journalistes spécialisés) de quoi notre prochain hiver sera fait.

Le Club des créateurs, qui regroupe les "jeunes loups" de la création en matière de mode masculine, s'était donné pour objectif de reconquérir le marché en redonnant une impulsion à la création française afin, notamment, de détrôner les Italiens bien implantés depuis trois ou quatre saisons.

Bien que de tempéraments très différents, les membres du club sont d'accord sur un point: la mode masculine 1985 c'est le confort et une certaine nonchalance bienheureuse avec des vestes lâches aux revers couulants — ou pas de revers du tout — des pardessus vastes, à ras de bottes, de gros gilets à porter au-dessus de tout, du jogging de ville sous les pelisses, le pantalon dans les bottes, à la norvégienne, le gros pull à torsades sous la veste à carreaux "torchon" et... très très peu de costumes-de-papa avec cravate et gilet comme on n'en porte pratiquement plus.

Chez PIERRE BALMAIN, changement de ton et... de personnalité. Un jeune homme de 25 ans, Olivier Lapidus, y fait cette saison la pluie et le beau temps (il dirige désormais la création masculine) sur plusieurs thèmes: le voyage (Paris-Moscou), le week-end (sobre mais élégant), le golf, les marins d'hiver, la ville, le soir...

Il travaille dans les matières nobles et applique une coupe sans reproche, une architecture tout en volume et en souplesse dans laquelle les épaules, larges mais adoucies, ont la vedette.

Les amples manteaux en chevron noir et blanc se renforcent de bavolets en cuir noir descendant jusqu'à la taille (s'y accroche la martingale). Le duffle-coat en velours écossais se double de fausse

fouffure (Olivier Lapidus est écologiste), les pantalons de sport sont incrustés de cuir en "protège tibia".

Chez TORRENTE, la ligne se veut absolument classique avec une grande recherche dans la qualité des matières. Les tissus ultra-souples sont chauds et légers à la fois (peignés rasés, Prince de Galles fondus, fines rayures) en dominantes noir, gris et blanc, bleu, kaki. Torrente allonge la silhouette de ville avec des croisés bas, 4 à 6 boutons, un retour au costume droit, un seul bouton, des revers aigus. Les pantalons s'amenuisent (21 cm dans le bas). Pensée par une femme (Rosette Torrente-Met), mais destinée aux hommes, cette collection s'enrichit d'une gamme "cuir" avec des blousons superconfortables aux emmanchures larges, appuyés sur les hanches minces.

Chez LANVIN, la silhouette de l'hiver prochain réactualise l'élégance virile des années 50, de la jeunesse d'après-guerre. Les épaules sont élargies, la poitrine galbée, la taille légèrement décentrée et plus basse afin de suggérer une silhouette athlétique.

Nouveau: le concept "Presport", à mi-chemin entre le sportswear actif et le sportswear traditionnel, dans lequel la maille joue un rôle capital pour le confort et le charme.

Chez KENZO, on note une certaine idée du classicisme en flanelle, shetland et gabardine lourde et des inspirations écossaises (Prince de Galles, tartan). L'Aahriche est également présente avec des vestes courtes, incrustées de cuir au col et aux manches, des gilets à carreaux, des chemises contrastées. Enfin, le Texas s'impose avec des vestes de drap ou de peau lainée, des blousons resserrés à la taille, et même des "Stetson" empruntés à J.R. mais tout de même moins encombrants.

A retenir: les capes, en drap pour la ville, en cachemire pour le soir. Et puis la fêria de couleurs et de décor chère à Kenzo et qu'il réussit mieux que quiconque: rouge, violet, turquoise, bleu, vert pour des superpositions chemises rayées sous gilet à petits carreaux, pied-de-poule ou Prince de Galles et vestes à carreaux différents, le tout dans une harmonie parfaite.

On note un peu partout le grand retour des manteaux qui n'ont plus rien à voir avec les pardessus d'antan. Souplesse et confort sont les maîtres-mots pour qualifier ces nouvelles houppelandes légèrement croisées, en shetland double face ou de coupe "trench" ample épaulées et ceinturées. Pour les heures habillées, les manteaux sont droits ou croisés avec martingale et col de velours.



Aff Ample manteau chevron noir / blanc, détails cuir noir, de Pierre Balmain.



Aff Manteau-houppelande en lainage à chevrons brun / beige, de Claude Lanvin.



Aff Veste lâche en lainage à carreaux "torchon", de Daniel Hechter.

Là où le raffinement, le goût et les nouveautés se sont donnés rendez-vous

**La boutique Simone Paris Inc.**

Prêt-à-porter féminin  
Tailles: 6 à 18 ans

1505, chemin Ste-Foy, suite 1, Qué. 681-6425

Cartes VISA et MasterCard acceptées  
Ouvert le jeudi jusqu'à 21 hres

VIVE LA DÉTENTE...

Confort et souplesse avant tout, empeigne de cuir détaillée de perforations, semelle antidérapante: votre choix parmi les nouveaux gris, beige, marron, marine. BRAVO 85\$.

659-1922 Département pour hommes.  
Place Ste-Foy, Les Galeries de la Capitale.

**BRAVO Browns**

*Diamond Tea Gown*

Des tenues d'intérieur luxueuses et chic!

Magnifique collection de vêtements d'intérieur pour la détente et le confort, disponibles en blanc et turquoise.

**SILHOUETTE**  
lingerie - corseterie

PLACE CARTIER Mail Centre-Ville 529-9408    PLACE FLEUR DE LYS Entrée no 2 529-9748    GALERIES STE-ANNE Beauport 667-1655    GALERIES DE LA CAPITALE 627-5331    PLACE QUEBEC 524-0044

LE TAILLEUR

«WEILL VOUS VA»  
CE MAGNIFIQUE TAILLEUR DE CONFECTION FRANÇAISE VOUS EST OFFERT EN COLORIS BLEU ET GRIS À 350\$.

**ARMAND BOUDRIAS**  
PLACE QUÉBEC, 524-5263 • RUE ST-HUBERT • LES TERRASSES • PLACE BONAVENTURE • PROMENADES ST-BRUNO

# Bande dessinée pour sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement

par Raymond GAGNE

OVIC sera à Québec, jeudi à 10h, au parc Berthelot, au coin des rues Saint-Patrice et Berthelot.

OVIC est ce petit extra-terrestre venu de la planète La Radieuse où on n'accumule plus de déchets et dont l'incursion sur la terre donnera l'occasion à Julie et Martin d'apprendre qu'il vaut mieux ramasser ses déchets que de les laisser souiller l'environnement.

L'histoire d'OVIC, intitulée: "La clé mystérieuse" fait l'objet d'une bande dessinée qui sera distribuée gratuitement chez les dépanneurs au cours de la journée du 17 mai.

J'ai acheté une belle collection de livres anciens. Une aubaine! Parce que...

**MOI, JE LIS LE SOLEIL TOUS LES JOURS!**

abonnement: 647.3333

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
COMTE DE PORTNEUF

### AVIS PUBLIC

M. JACQUES POITRAS  
LOT A-NS, RANG D, CANTON MONTAUBAN  
SAINT-UBALDE

Soyez avisé que le 10 juin 1984, la partie du lot A-NS, Rang D, Canton Montauban apparaissant à notre rôle d'évaluation comme étant votre propriété a été vendue au Conseil de Comté ou MRC de Portneuf pour défaut de paiement des taxes.

La loi prévoit un délai pour le retrait de cet immeuble moyennant paiement des sommes et frais encourus. EN FOI DE QUOI je donne cet avis spécial ce dixième jour de mai 1984.

Marguerite Paré  
Secrétaire-trésorière  
477B, boul. Chabot  
St-Ubalde (Portneuf)  
G0A 4L0  
Tel.: 418-277-2124

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉTIENNE DE LAUZON  
RACCORDEMENT DES SERVICES DU SECTEUR ROYER

### APPEL D'OFFRES N/REFERENCE: M11-84-37

Des soumissions seront reçues par la municipalité de St-Etienne, comté de Lévis, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur environ 1100 mètres de rue et la construction d'un poste de pompage d'égout.

Les documents nécessaires à la soumission sont disponibles au bureau des ingénieurs-conseils Les Consultants BPR, 3333, boulevard Hamel, Québec, moyennant un dépôt de 100,00\$ entièrement remboursable à ceux qui auront présenté une soumission conforme et retourné les documents au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées des documents suivants:

1. Bon de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission valable pour une période de 90 jours.
2. Autorisation de signer au nom de la compagnie.
3. Lettre d'intention d'une compagnie d'assurance reconstru, s'engageant à fournir les documents suivants lors de la signature du contrat ou lors de l'acceptation finale des travaux, selon le cas:

- i. garantie d'exécution de 50% du prix de la soumission;
- ii. garantie de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux de 50% du prix de la soumission;
- iii. garantie d'entretien de 10% du montant de l'estimation finale pour une période de deux (2) ans.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier, 1, Place Chamberland, St-Etienne de Lauzon, avant 15h00 heures, heure locale, le mardi 5 juin 1984. Elles seront ouvertes au bureau du secrétaire-trésorier immédiatement après l'heure limite.

Le propriétaire se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Il se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties.

Richard Demers  
Secrétaire-trésorier



Des croisières d'interprétation de la grande oie blanche sont possibles tous les jours, jusqu'au 20 mai.

# Croisières d'interprétation de la grande oie blanche

par Raymond GAGNE

La Société linnéenne Saint-Laurent, un organisme à but non lucratif spécialisé dans les croisières et excursions d'interprétation, poursuit actuellement son programme de croisières d'interprétation de la grande oie blanche dans l'archipel de Montmagny.

En signant un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement, les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec s'engageaient, entre autres, à sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement.

"La clé mystérieuse" a donc été produite expressément pour atteindre ce but.

En cas de pluie, le rendez-vous d'OVIC avec les enfants, aura lieu à l'école Saint-Jean-Baptiste, 370 rue Saint-Jean.

La société offre deux types d'excursions, l'une d'une durée de trois heures et l'autre d'une durée de sept heures.

Ces visites d'ob-

servation sont réalisées tous les jours, jusqu'au 20 mai, à l'aide du bateau Jos-Lachance II, un petit navire d'une cinquantaine de pieds, très confortable, piloté par des marins pour qui le milieu du haut estuaire du Saint-Laurent ne recèle plus aucun secret.

Des renseignements peuvent être obtenus en s'adressant à la Société linnéenne Saint-Laurent, C.P. 9880, Sainte-Foy, G1V 4C5 ou par téléphone au numéro (418) 653-8186.

leur procurer sur-le-champ tous les renseignements qui contribuent à assurer le succès d'un tel genre de croisière.

Tous les départs ont lieu du quai de Montmagny.

Le second accord, sur la surveillance de la qualité, vise à déceler les problèmes ayant des incidences sur la qualité de l'eau.

# Gestion des eaux Trois ententes Canada-Québec

RICHMOND (PC) — Les ministres fédéral et québécois de l'Environnement ont ratifié hier, à Richmond, trois ententes Canada-Québec concernant la gestion des ressources en eau.

Les deux gouvernements participeront financièrement à la construction d'une digue protégeant la ville de Richmond des inondations causées par la rivière Saint-François. Elle subventionneront également un réseau intégré de stations de surveillance continue de la qualité de l'eau au Québec et financent une étude des données concernant les réseaux hydrométriques et sédimentologiques.

Dans un communiqué publié hier, le ministre fédéral de l'Environnement, M. Charles Caccia, mentionne la nécessité pour les deux paliers de gouvernement de s'entendre sur la gestion des ressources en eau, "qui représente l'avenir des Québécois et Canadiens".

### Les trois accords

Le premier accord, annoncé par les ministres Adrien Ouellette et Charles Caccia, vise la construction d'un ouvrage de lutte contre les débordements de la rivière Saint-François. L'investissement de \$4.37 millions comprend une station de pompage et une digue. Chaque gouvernement déboursera 45 pour 100 des coûts et la ville de Richmond le 10 pour 100 restant.

Le second accord, sur la surveillance de la qualité, vise à déceler les problèmes ayant des incidences sur la qualité de l'eau.

La troisième entente vise à accumuler et coordonner les données de base sur la planification et l'aménagement des ressources hydriques du Québec. Le fédéral déboursera pour l'exploitation de ces réseaux \$828,000 et Québec \$837,000.

Ces réseaux hydriques et sédimentologiques comprennent 493 stations situées sur plusieurs lacs et cours d'eau de la province. Les données qui y sont recueillies représentent des renseignements pour la navigation, l'aménagement de centrales hydro-électriques, le drainage, la lutte contre les inondations, les loisirs et l'approvisionnement en eau.

# Zoo: baisse de subsides contestée

La ville de Charlesbourg s'oppose à ce que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche amende le plan quinquennal du Jardin zoologique et réduise les investissements prévus de \$325,000 à \$100,000. Le conseil de ville de Charlesbourg a adopté une résolution visant à informer le ministre responsable du MLCP de l'objection des autorités municipales en regard de la décision prise concernant la diminution des investissements. La ville n'endosse pas les raisons invoquées par le ministre Guy Chevrette.

AVIS  
Ière publication  
Prenez avis que Entrepreneur Roland Gosselin Inc., 499, St-Joseph, Lauzon (Lévis) G6V 1G9, titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-507759-001 pour la région 03, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de M. Jean-Marie Demers, 870, chemin Pintendre, (Lévis) G0R 2K0.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec G1K 7W3.

Jean-Marie Demers

AVIS  
Viviane Moreau, tutrice au nom de Maggy Anctil et Collin Anctil dans la Succession Colin Anctil, R.R. 1, St-Pamphile (L'Islet), G0R 3X0, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but de transférer le permis Q-507759-001 que détenait feu Colin Anctil, pour la région 03, en faveur de Gabriel Anctil, R.R. 1, St-Pamphile (L'Islet) G0R 3X0.

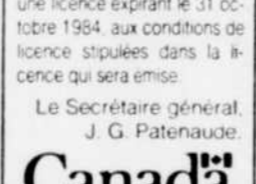
Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à: Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest est, Québec G1K 7W3.

Date de la 1re publication: 15 mai 1984.  
Date de la deuxième publication: 16 mai 1984.

Gabriel Anctil

AVIS  
Société Radio-Canada Rives du Saint-Laurent (Qué.) A la suite d'une audience publique tenue à Hull (Québec) le 1er mai 1984, le CRTC annonce qu'il approuve la demande de licence de radiodiffusion visant l'exploitation à bord d'un navire mouillant sur le Saint-Laurent près de Québec, à la fréquence 91.9 MHz, canal 220B, d'une station radiophonique MF d'une puissance apparente rayonnée de 48.5 watts, pour la diffusion sporadique d'émissions d'information générale relatives aux fêtes "Québec 1534-1984". Ces émissions seront diffusées par d'autres stations de la Société. Le Conseil émettra une licence expirant le 31 octobre 1984, aux conditions de licence stipulées dans la licence qui sera émise.

Le Secrétaire général, J. G. Patenaude.



# Vente Foyerama Eaton



## Recevez-les... avec le chic du chic!

Magnifiques pièces de service en plaqué argent à prix très spéciaux.

Le petit détail qui peut faire d'une réception sans éclat une réussite totale! Ces étincelantes pièces de service de Silglass feront bonne impression à coup sûr, et vous les aimerez à cause de leur fini résistant au ternissement. Pour un anniversaire ou un mariage, c'est un cadeau du meilleur goût.

- |                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| 1. Compotier et cuiller.....         | 13.99 |
| 2. Saladier et ustensiles.....       | 12.99 |
| 3. Ensemble à condiments.....        | 12.99 |
| 4. Trépied.....                      | 8.99  |
| 5. Plateau à hors-d'oeuvres.....     | 48.99 |
| 6. Tasse et soucoupe.....            | 12.49 |
| 7. Plat de service avec réchaud..... | 46.99 |

Rayon 252

Credit accepté avec la carte Eaton. La carte (VISA, M.C., AMERICAN EXPRESS) est aussi acceptée pour les achats en personne seulement.

# EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

Société québécoise d'assainissement des eaux

### SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Appel d'offres no 014-015-8403-AP-502  
Pour 15h00  
Le jeudi, 14 juin 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la fourniture de toute la main-d'œuvre, de tous les matériaux et de tout le matériel requis pour la fabrication, la livraison au chantier, et l'installation des éléments mécaniques incluant leurs accessoires pour la fabrication complète d'un système intégré d'aération de liègeur mûle incluant soufflantes, diffuseurs, agitateurs, tuyauterie de distribution, etc., et leur installation à la station d'épuration pour la ville de Valleyfield et la paroisse de Saint-Timothée.

Tout, en conditions du présent appel d'offres sont contenus dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 75,00\$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un cheque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, 1055, boul. Dorchester est, entre 1900 et 12100 et entre 1900 et 10430, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux  
Service de l'approvisionnement  
1055, boul. Dorchester est, 10e étage  
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valleyfield de Valleyfield, à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme soit d'un cheque officiel d'une banque à charte du Canada ou cheque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition d'accepter la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de routes et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du directeur, approvisionnement et contrats, Mme Francine Constantineau, Ing., Société québécoise d'assainissement des eaux, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5, avant 15h00, le jeudi, 14 juin 1984.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, Ing.  
Directeur, approvisionnement et contrats

Société québécoise d'assainissement des eaux

### SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

AVIS DE CORRECTIONS  
Appel d'offres no: 018-4-01-41-01  
Pour 15h00  
Le mardi, 29 mai 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la ville de Saint-Hyacinthe requièrent des offres pour la construction de la phase I de l'usine d'épuration.

PARTIE A  
Les travaux comprennent sommairement le bâtiment administratif, le bâtiment de prétraitement, le prolongement de deux conduites de retournement et de la conduite d'aqueduc, la canalisation d'un fossé, l'émissaire en rivière de l'usine et la sous-station électrique.

PARTIE B  
Les travaux comprennent sommairement la fourniture et la pose des puitsards situés sur la rue Girouard, le prolongement de la canalisation principale de 1200 0 sur 57 mètres, la construction des bordures coulées en place sur la rue Girouard.  
Le texte suivant est ajouté:

Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formules préparées par la Société québécoise d'assainissement des eaux et accompagnées de deux (2) dépôts de soumission, soit sous forme de chèques visés ou soit sous forme de cautionnements de soumission conforme aux exemples joints aux documents d'appel d'offres. Le premier dépôt de soumission fait à l'intention de la Société québécoise d'assainissement des eaux devra correspondre à un montant égal à au moins dix pour cent (10%) du montant total de la partie A des travaux, tel que décrit au bordereau de soumission et qui représente les travaux d'assainissement.

Le deuxième dépôt de soumission fait à l'intention de la ville de Saint-Hyacinthe devra correspondre à un montant égal à au moins dix pour cent (10%) du montant total de la partie B des travaux, tel que décrit au bordereau de soumission et qui représente les travaux à exécuter pour la ville de Saint-Hyacinthe.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée de conventions relatives à l'émission de deux (2) cautionnements distincts d'exécution des travaux au montant de 50% du prix de chacune des parties du contrat, tel qu'identifié au bordereau de soumission, ainsi que deux cautionnements distincts des obligations de l'entrepreneur pour un montant égal à 50% du montant total des dépenses prévues pour gages, matériaux et services, conformes aux exemples joints aux documents d'appel d'offres.

La première convention relative à l'émission d'un cautionnement sera faite à l'intention de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

La deuxième convention relative à l'émission d'un cautionnement, sera faite à l'intention de la ville de Saint-Hyacinthe.

La date d'ouverture des soumissions est reportée au mardi 29 mai 1984 à 15h00.

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la ville de Saint-Hyacinthe ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, Ing.  
Directeur, approvisionnement et contrats

# Loi sur l'accès à l'information

## Les municipalités s'organisent

MONTREAL (PC) — A moins de deux mois de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accès à l'information votée il y a maintenant deux ans (loi 65) les municipalités sont-elles prêtes à rendre leurs documents publics?

La Commission d'accès à l'information que préside l'ex-journaliste Marcel Pépín se prépare à devenir "opérationnelle" au 1er juillet 1984; quant au ministère des Communications qui supervise l'implantation de la loi 65, il mettra en circulation dans 15 jours quatre guides à l'intention des responsables des organismes publics assujettis à la loi.

A ce jour, précise Mme Maria Sauer du ministère des Communications, quelque 2.600 organismes (sur un total de 3.600) ont déjà désigné leur "responsable" de l'application de la loi. Trois guides administratifs du ministère s'adressant plus particulièrement aux cégeps, aux centres hospitaliers et aux municipalités seront lancés le 1er juin. Pour ce qui est du quatrième, il s'agit d'un guide de 200 pages conçu pour un usage plus général.

Les organismes publics n'ont pas attendu la sortie de ces pu-

blications pour s'organiser, précise Mme Sauer. Ils ont été informés régulièrement par le Ministère des diverses échéances et des préparatifs spécifiques à mettre en place pour être prêt le 1er juillet.

Le ministère se prépare également à diffuser trois formulaires à l'intention des citoyens pour les informer des modalités à suivre pour avoir accès à des documents personnels contenus dans les fichiers les concernant et, au besoin, rectifier des données erronées. On renseignera également le citoyen de la façon dont il faut s'y prendre pour contester devant la Commission d'accès à l'information le refus d'une administration de produire un document public.

Selon le président de la Commission d'accès à l'information (CAI), M. Marcel Pépín, les municipalités n'ont pas de mesures administratives particulières à prendre d'ici le 1er juillet pour se préparer à l'entrée en vigueur de la loi si ce n'est de désigner un responsable qui devra "comprendre le sens des restrictions au droit d'accès contenues dans la loi". Si le maire d'une municipalité ne désigne personne, c'est

lui-même personnellement qui prendra en charge cette responsabilité.

M. Pépín souligne que les municipalités sont les administrations publiques actuellement les plus tenues à la "transparence" au Québec, en raison des obligations très précises que leur confèrent les lois

qui les régissent. La loi 65 ne fait qu'encadrer cette "transparence" par des délais précis (20 jours pour produire les documents demandés), tout en imposant un responsable tenu à prêter toute l'assistance nécessaire aux demandeurs et en établissant un guichet unique de renseignements.

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus haute.

**Avis d'annulation**

**Ministère des Transports**

**Projet 189-73-0007-8** — Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère des Transports pour la location d'un terrain faisant partie du lot 30, du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, municipalité ville de Beaufort.

Les soumissionnaires sont priés de prendre note que l'avis d'appel d'offres pour le projet ci-haut mentionné est annulé.

**Le sous-ministre,**  
Pierre Michaud, ing.

**Québec**

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus haute.

**Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche Québec**

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale des opérations régionales, région Bas St-Laurent - Gaspésie pour l'exploitation sur une période de trois ans d'un casse-croûte/dépanneur avec service de location d'équipements de marche sur un terrain dénommé "Le Pique-nique" secteur du Mont-Albert, Parc de la Gaspésie.

Un versement de 10\$ (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances est requis pour obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions. Ces documents et renseignements peuvent être obtenus de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi inclusivement à :

Service du Plein Air et des Parcs  
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
10, boul. Ste-Anne, Case postale 550, Ste-Anne-des-Monts (Québec)  
G0E 2G0

Service de l'Administration régionale  
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
92, 2e Rue ouest, Rimouski (Québec)  
G5L 8B3

Seuls sont admis à soumissionner comme concessionnaires, les individus, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine et qui ont obtenu les documents en leur nom.

La soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 2 000\$ ou d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances au montant de 1 000\$.

**Clôture des soumissions**

Pour être considérées, les soumissions devront être déposées au bureau du :

Service du Plein Air et des Parcs  
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
10, boul. Ste-Anne, Case postale 550, Ste-Anne-des-Monts (Québec)  
G0E 2G0

Le ou avant le 29 mai avant 15h00.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 29 mai à Ste-Anne-des-Monts à l'adresse ci-haut mentionnée.

**Le sous-ministre,**  
Pierre Le François

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction régionale de Montréal pour l'exploitation d'un service alimentaire à l'endroit suivant :

Parc de la Yamaska  
R.R. 2, Be-Rang est, Granby  
Comté de Shefford J2G 8C7

Cette concession sera exploitée sur la période, s'étendant du 1er juin 1984, au 31 mars 1985. Ce contrat sera attribué pour une période (1) avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles et successives d'une durée, d'une année chacune.

Un montant non remboursable de 10\$ (chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances) est requis pour l'obtention des documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Seules sont admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant leur principale place d'affaires au Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante : Direction régionale de Montréal, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 6255, 13e Avenue, Montréal (Québec) H1X 3E6, du lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 heures et 16:30 heures.

Chaque soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 5 000\$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de 2 500\$.

Date et heure de réception des soumissions : avant le 29 mai à 15:00 heures.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 29 mai à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

**Le sous-ministre**  
Pierre Le François

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction régionale de Montréal pour l'exploitation d'une concession de location de bicyclettes et d'embarcations à l'endroit suivant :

Parc des Îles de Boucherville  
55, Île Ste-Marguerite  
C.P. 30  
Boucherville (Québec), Comté Bertrand  
J4B 5E6

Cette concession sera exploitée sur une période d'un an, s'étendant du début du contrat en 1984, au 31 octobre 1984. Ce contrat sera attribué pour une (1) période, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles et successives telles que chacune est décrite ci-avant.

Un montant non remboursable de 10\$ (chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances) est requis pour l'obtention des documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Seules sont admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant leur principale place d'affaires au Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante : Direction régionale de Montréal, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 6255, 13e Avenue, Montréal (Québec) H1X 3E6, du lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 heures et 16:30 heures.

Chaque soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 500\$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de 250\$.

Date et heure de réception des soumissions : le mardi 29 mai 1984 à 15:00 heures.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 29 mai 1984 à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

**Le sous-ministre**  
Pierre Le François

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction régionale de Montréal pour l'exploitation d'un service alimentaire à l'endroit suivant :

Parc des Îles de Boucherville  
55, Île Ste-Marguerite  
C.P. 30, Boucherville (Québec) J4B 5E6  
(Comté de Bertrand)

Cette concession sera exploitée sur une période d'un an, s'étendant du début du contrat en 1984, au 31 octobre 1984. Ce contrat sera attribué pour une (1) période, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles et successives telles que chacune est décrite ci-avant.

Un montant non remboursable de 10\$ (chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre du ministre des Finances) est requis pour l'obtention des documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Seules sont admises à soumissionner, les personnes physiques ou morales ayant leur principale place d'affaires au Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante : Direction régionale de Montréal, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 6255, 13e Avenue, Montréal (Québec) H1X 3E6, du lundi au vendredi inclusivement entre 8:30 heures et 16:30 heures.

Chaque soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission à l'ordre du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 300\$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de 150\$.

Date et heure de réception des soumissions : le mardi 29 mai 1984 à 15:00 heures.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le mardi 29 mai 1984 à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

**Le sous-ministre**  
Pierre Le François

**PROJET:** Contrat de concession pour l'exploitation du Relais Castor, situé dans la réserve faunique de l'île d'Anticosti.

Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction régionale de l'île d'Anticosti pour l'exploitation, l'entretien et l'opération du "Relais Castor" situé au millaire 52 dans la réserve faunique de l'île d'Anticosti.

Cette concession est exploitée sur une base périodique entre le 1er juin et le 2 décembre à l'intérieur de l'exercice financier 1984-85 avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles et successives des exercices financiers 1985-86 et 1986-87.

Un versement de 10\$ (chèque ou mandat poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions. Ces documents et renseignements peuvent être obtenus de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi inclusivement, à :

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
Direction des opérations régionales  
Port-Menier, Île d'Anticosti, QC  
G0G 2Y0

Seules sont admises à soumissionner les personnes physiques, firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec, qui ont une expérience dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie ou des services récréotouristiques.

La soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions et doit être accompagnée soit d'une garantie de soumission au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500\$) émise par une compagnie habilitée à se porter caution, soit une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances au montant de mille deux cents cinquante dollars (1 250\$).

**CLÔTURE DES SOUMISSIONS**

Pour être considérées, les soumissions devront être déposées au bureau de :

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche  
Direction des opérations régionales  
Port-Menier, Île d'Anticosti, QC  
G0G 2Y0

le ou avant le 29 mai 1984, avant 15h00.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 29 mai 1984 à 15h00 à l'adresse mentionnée ci-dessus.

**Pierre Le François**  
Sous-ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

**Québec**

## Des exclusivités Eaton à porter selon sa fantaisie, d'un bout à l'autre de l'été!

Ne soyez pas prise au dépourvu devant le soleil chaud du mois de juillet. Commencez dès aujourd'hui à faire provision de ces vêtements d'été, frais et confortables. Agencez-les comme bon vous semble: ils sont faits pour aller ensemble!



1. T-shirt à encolure en pointe et manches amples. En coton interlock présentant de gros blocs de couleurs: rouge-noir-blanc, blanc-rouge-marine, marine-jade-blanc. Tailles jeunes femmes: petite, moyenne, grande.

**22.00 ch.**

1A. Tailles dames: 38 à 44.

**24.00 ch.**

2. T-shirt à encolure bateau et insertion en filet. En coton interlock tricolore: noir-rouge-blanc, marine-rouge-blanc, jade-havane-blanc. Tailles jeunes femmes: petite, moyenne, grande.

**20.00 ch.**

2A. Tailles menues: petite, moyenne, grande.

**20.00 ch.**

**Blouses de Elite**

3. Blouse genre T-shirt, boutonnée sur l'épaule. En polyester à rayures verticales. Pervenche et rose ou taupe et abricot. Tailles 10 à 18.

**28.00 ch.**

4A. Tailles dames: 38 à 44.

**30.00 ch.**



5. Short court. Tailles 8 à 16.

**20.00 ch.**

6. Short de longueur courante. Tailles 10 à 18.

**24.00 ch.**



7. Short à revers. Tailles 10 à 18.

**28.00 ch.**

8. Pantalon. Tailles 10 à 18.

**35.00 ch.**

**Le style rugby: du court au long!**

En serge de coton et polyester: un tissu tout pimpant pour l'été! Pantalon et short avec élastique à la taille et larges poches latérales. Havane, marine, rouge, blanc ou algue marine.



**Vente Foyerama Eaton!**  
Procurez-vous notre cahier de 48 pages de la vente Foyerama et échafaudez des plans pour rajeunir le décor de votre intérieur.  
En vigueur jusqu'au 2 juin.

# EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

<p><b>SAINTE-FOY</b> Place Ste-Foy 653-9331</p>	<p><b>QUÉBEC</b> Galeries de la Capitale 627-5811</p>	<p><b>LÉVIS</b> Galeries Chagnon 833-7744</p>
---	---	---

# Bourassa n'est pas invité à l'inauguration de LG-4

par Maurice GIRARD

MONTREAL (PC) — Celui qu'on surnomme "le père de la baie James" et qui occupe la fonction de chef du Parti libéral du Québec (PLQ) n'est pas invité aux cérémonies d'inauguration de la centrale LG-4, prévues pour la fin du mois à la baie James.

A la place de M. Robert Bourassa, c'est le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Gérard D. Lévesque, qui représentera le PLQ à la cérémonie du 27 mai, présidée par le premier ministre René Lévesque.

Pourtant, c'est M. Bourassa qui avait lancé en 1971 les travaux de la baie James. Et il avait même été invité à l'inauguration de LG-2 en 1979. A cette occasion, on avait noté qu'il avait reçu un accueil plus chaleureux de la part des travailleurs que M. Lévesque lui-même, qui inaugura la centrale LG-2.

Mais, à cette époque, l'ex-premier ministre amorçait à peine un retour discret dans la vie publique et il n'avait pas reconquis la direction des libéraux provinciaux.

C'est la direction de la Société d'énergie de la baie James (SEBJ) qui a pris la décision d'établir, il y a deux mois, les critères de sélection des quelque 200 invités, qui se rendront en avion (Nordair et ceux de la SEBJ) à LG-4.

Le porte-parole de la société d'Etat, M. Jean-Paul Fontaine, a précisé hier qu'aucune pression n'a été effectuée par le bureau du premier ministre sur la haute direction de la SEBJ pour exclure M. Bourassa des festivités du 27 mai.

"Il n'y a pas eu de pression dans un sens ou dans l'autre, sauf que le bureau de M. Joseph Bourdeau (ci-devant président d'Hydro-Québec) s'occupe des invitations, et il a revu la liste des invités", a indiqué M. Fontaine.

Joint au téléphone, M. Bourassa a déclaré que "rien ne me surprend de ce gouvernement" qui l'avait invité "à reculons" en 1979.

Sans vouloir entreprendre une querelle sur la question, il souligne que "l'important, c'est que le

gouvernement du PQ, après m'avoir ridiculisé pendant des années, reprenne sur le tard mon idée d'exporter de l'énergie ferme aux Etats-Unis et que ça procure du développement économique".

"Quant au reste, s'est-il borné à commenter, la population et les travailleurs seront à même de juger des gestes du gouvernement et de reconnaître que des projets comme Pechiney, Reynolds et peut-être Kaiser sont attribuables aux initiatives entreprises par mon gouvernement, quand nous étions au pouvoir."

Pour sa part, le porte-parole de la SEBJ affirme qu'il ne s'agit pas d'une décision "politique" d'avoir établi arbitrairement comme critère de sélection le chef de l'opposition officielle

plutôt que le chef du parti. "Même si on avait pris une décision dans l'autre sens (inviter M. Bourassa), dit-il, cela aurait pu être interprété comme un geste politique."

M. Fontaine admet toutefois que M. Bourassa "a joué un rôle" dans le lancement des travaux de \$15 milliards à la baie James (que le chef du PLQ voudrait d'ailleurs poursuivre) mais il rappelle qu'aujourd'hui, "le premier ministre est d'un autre parti".

Pour sa part, Mme Catherine Rudel-Tessier, attachée du premier ministre Lévesque, a déclaré au service anglais de la Presse canadienne qu'elle croyait que M. Bourassa devait être exclu de la liste des invités. "Pourquoi devrait-on inviter M. Bourassa? Ce n'est pas son projet."



Dr Claude FORTIER

## Hommage au Dr Fortier

L'un des plus illustres savants canadiens, le Dr Claude Fortier, de la faculté de médecine de l'université Laval, recevra la médaille McLaughlin, de la Société royale du Canada. Il s'agit d'une des plus hautes distinctions canadiennes destinées à souligner les mérites d'un citoyen. Le Dr Fortier étant en convalescence, la distinction lui sera toutefois décernée dans la plus stricte intimité, au cours des prochains jours. Fondateur du département d'endocrinologie de l'université, il a produit plus de 200 publications portant spécialement sur l'interaction de ces glandes que sont l'hypophyse, la thyroïde, les surrénales et les gonades.

# 3 ensembles Commodore à vrais prix spéciaux! Trouvez celui qui vous convient!

### Système Commodore comprenant l'ordinateur

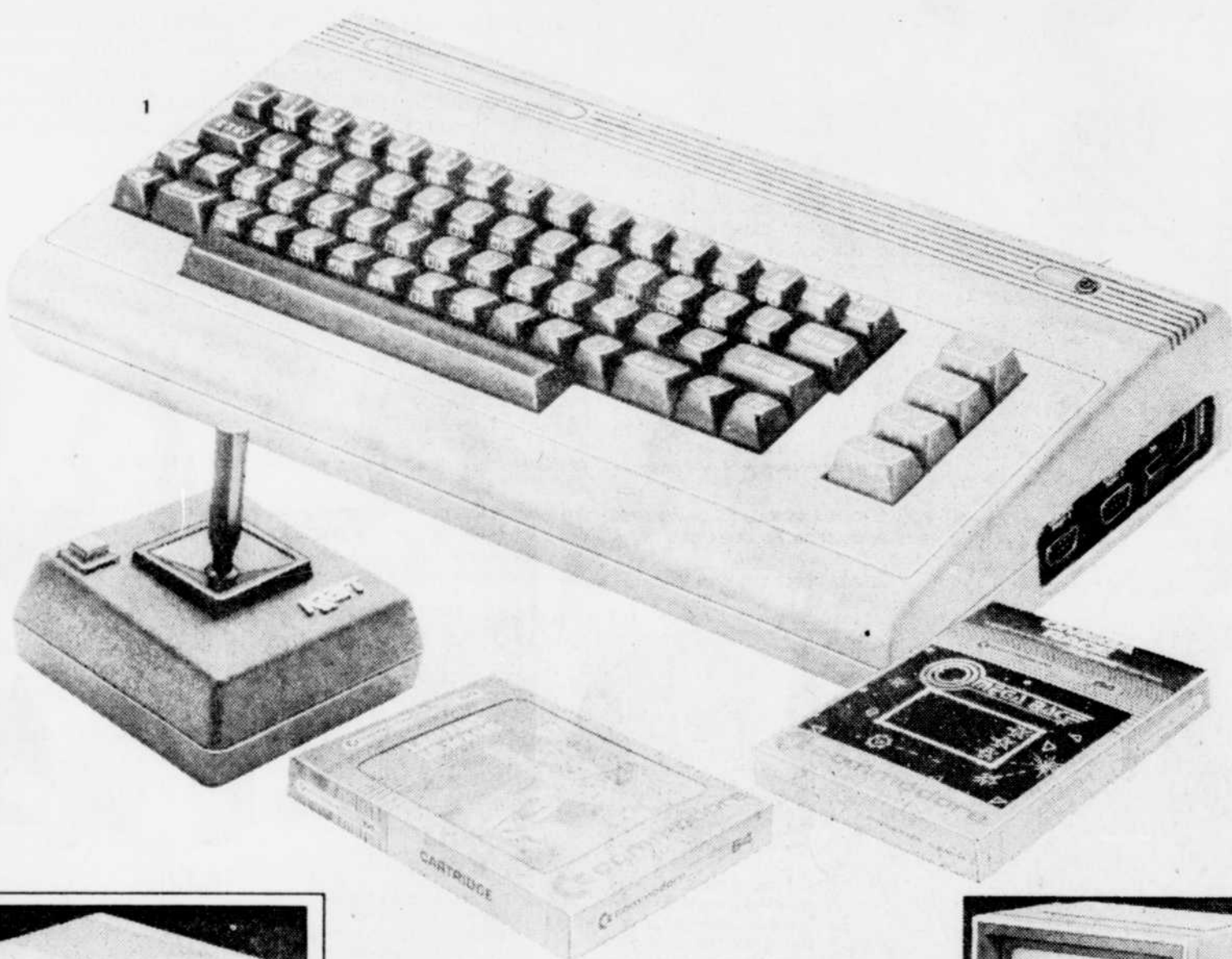
Prix Eaton

**399<sup>95</sup>** l'ens.

1. Comprenant: l'ordinateur Commodore 64 à caractères graphiques bien définis, 16 couleurs, synthétiseur sonore pour musique et effets sonores. Manette de commande Kraft pour jeux vidéo. Au choix: 2 cartouches amusantes comprenant des jeux éducatifs.

Veillez noter: le Commodore 64 n'est offert qu'avec cet ensemble, mais voici une liste des prix:

- Ordinateur Commodore 64 **316.10**
- 2 cartouches Commodore **65.90**
- Manette de commande Kraft **17.95**
- Le système **399.95**



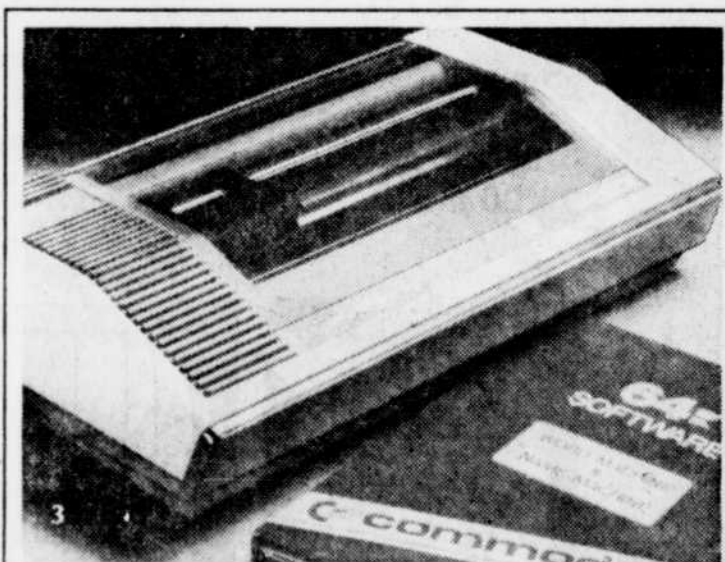
### Composant monodisque Commodore avec ensemble

Prix Eaton

**399<sup>95</sup>** l'ens.

2. Modèle 1541 pour stockage facile et récupération rapide de données sur disquette souple de 13 cm. Microprocesseur intégré.

En prime: 2 disquettes comprenant 29 programmes sur la dactylographie, les hypothèques, le jeu de "guerre navale", un test de quotient intellectuel et autres.



### Imprimante MPS-801 de Commodore avec ensemble

Prix Eaton

**329<sup>95</sup>** le système

3. Imprimante par points, 80 colonnes à 50 caractères par seconde.

En prime: le programme "Word Name Machine": A partir d'un seul mot, il sera possible de former l'en-tête d'une lettre. Peut également présenter une liste d'adresses.



### Écran couleur Commodore 1702

**399<sup>95</sup>** ch.

4. Écran 35 cm avec graphisme bien défini. Conçu pour ordinateurs Commodore (non compris).

## Réapparition des unités de mesure impériales

OTTAWA (PC) — La ministre de la Consommation et des Corporations, Mme Judy Erola, a annoncé, hier, la décision du gouvernement d'exiger l'usage des unités métriques, tout en permettant aussi celui des unités impériales dans la publicité des aliments vendus au détail.

Mme Erola a indiqué que le gouvernement modifiera le règlement en vertu de la loi sur les poids et mesures qui exige présentement l'utilisation des unités métriques seulement.

Cette modification ramène la situation à ce qu'elle était avant le 1er janvier 1984, alors que les marchands étaient tenus d'employer les unités métriques dans leur publicité tout en étant autorisés d'y ajouter les unités impériales, à la condition que les premières soient plus en évidence.

La ministre a expliqué que cette décision de modifier le règlement fait suite aux pressions exercées par les représentants de l'industrie et des consommateurs au récent colloque métrique, afin que le gouvernement lève la suspension de l'application du règlement et que l'usage des deux systèmes d'unités soit maintenu jusqu'à la fin de 1985.

Selon Mme Erola, cette mesure vise aussi à diminuer les risques de confusion et à réaffirmer l'engagement du gouvernement quant à l'implantation du système métrique. "Cela donnera, a-t-elle ajouté, plus de temps aux consommateurs pour s'habituer au système métrique et diminuera aussi le risque de confusion dans la publicité sur les prix".

La ministre a conclu que le règlement pourrait entrer en vigueur dès juillet 1984.

## Un étudiant iranien demande asile au Canada

(D'après PC et AFP) — Une autre personne vient de s'ajouter à la liste des individus ayant réclamé l'asile politique à l'aéroport de Gander, Terre-Neuve.

En effet, un étudiant iranien de 21 ans a profité, dimanche soir, de l'escalier qu'effectuait son avion en provenance de Berlin-Est pour demander refuge au Canada.

C'est la 18e personne, cette année, qui réclame asile à Gander. Ce nombre n'a été que de 9 en 1983.

Par ailleurs, les services d'immigration canadiens examinent actuellement le cas de trois membres de l'équipage d'un cargo du Sri Lanka qui ont abandonné leur navire au cours d'une escale dans le port terre-neuvien de Newspring. On ignore encore si ces marins désirent demeurer au Canada.

## Correction

Dans Le Soleil de jeudi 10 mai 1984, cahier B, page 11:

Article 12. Culotte "Naturelle Plus" de Daisyfresh, modèle 5000; on aurait dû lire comme prix de vente Eaton 2 pour 9.99 et non 2 pour 8.50.

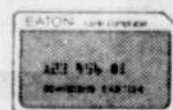
Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvenient occasionné par cette erreur.

**EATON**

STE-FOY  
Place Ste-Foy  
653-9331

QUÉBEC  
Galeries de la Capitale  
627-5811

LÉVIS  
Galeries Chagnon  
833-7744



Credit accepté avec la carte Eaton. La carte AMERICAN EXPRESS est aussi acceptée pour les achats en personne seulement.

**EATON**  
VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX